

## Concours du CAPES/CAFEP EXTERNE D'HISTOIRE et GÉOGRAPHIE 2019

### ÉPREUVE D'ANALYSE DE SITUATION PROFESSIONNELLE GÉOGRAPHIE

#### Sujet :

**Enseigner « Les espaces exposés aux risques majeurs »  
en classe de seconde**

#### **I. Éléments de présentation de la situation professionnelle**

- **Document A** : Extraits du programme d'histoire-géographie, classe de seconde, B.O. spécial n°4 du 29 avril 2010, et de la fiche Eduscol.
- **Documents B** : Manuel de géographie, classe de seconde, Eric Janin (dir.), Paris, Nathan, 2014, p. 242-243.
- **Documents C** : Manuel de géographie, classe de seconde, Serge Bourgeat, Catherine Bras (dir.), Paris, Belin, 2014, p. 252-253.

#### **II. Éléments d'analyse scientifique et civique de la situation professionnelle**

- **Document D** : Vincent Clément, Emmanuel Jaurand, « Risques "naturels" et territoire en France », *Géoconfluences*, publié le 13/05/2005. [En ligne]
- **Document E** : Frédéric Joignot « Les catastrophes naturelles aggravent les inégalités », *Le Monde*, 28 septembre 2017. [En ligne]

**Document A** : Extraits du programme d'histoire-géographie, classe de seconde, B.O. spécial n°4 du 29 avril 2010, et de la fiche Eduscol.

### Extraits du programme

#### **Thème 4 : Gérer les espaces terrestres**

<b>On choisit deux questions parmi les trois proposées</b>	<b>Mise en œuvre</b> <i>Chaque question est abordée à partir d'une étude de cas mise en perspective et s'appuie sur les problématiques indiquées</i>
<b>Les espaces exposés aux risques majeurs</b>	- L'exposition aux risques naturels et technologiques - L'inégale vulnérabilité des sociétés - Quelles capacités d'adaptation, quelles politiques de prévention ?

### Extraits de la fiche Eduscol

*Les espaces exposés aux risques majeurs* sont l'une des trois questions au choix proposées pour traiter le thème *Gérer les espaces terrestres*. [...] L'ensemble des espaces terrestres sont soumis à un risque ou à des risques. Toutes les sociétés humaines y sont donc confrontées d'une manière ou d'une autre. Pour certaines, qui vivent sous la menace de risques majeurs et connaissent régulièrement des catastrophes de grande ampleur, ce phénomène peut même constituer un handicap réel pour le développement. [...] Anticiper ainsi le risque constitue un facteur nécessaire au développement durable des territoires.

Problématiques :

- **Les espaces terrestres sont diversement soumis aux risques.** Les **aléas naturels** se répartissent en effet de manière très inégale à la surface du globe et sont de nature et d'intensité variées. De même, les **aléas technologiques**, créés par les activités humaines, sont plus ou moins présents en fonction des activités des sociétés et du niveau technologique atteint par celles-ci. Enfin, l'ampleur de ces aléas et leurs impacts s'inscrivent à des niveaux d'échelles très divers, du glissement de terrain local au possible changement climatique mondial.
- **Face à ces aléas, les sociétés humaines sont plus ou moins vulnérables.** Cette vulnérabilité est tout d'abord déterminée d'un point de vue humain par la densité de population des zones soumises à un aléa. D'un point de vue économique, la vulnérabilité des sociétés dépend de leur richesse et donc de l'importance des éventuels dégâts matériels provoqués par une catastrophe. [...]
- **Face aux risques, toutes les sociétés humaines n'ont pas les mêmes réponses.** Tout d'abord, lorsqu'une catastrophe survient, les secours et l'assistance apportés aux victimes peuvent être plus ou moins importants en fonction notamment des moyens financiers et techniques de l'État où l'événement se produit. Les inégalités de richesse et de développement ont également un impact en termes de capacité à prévenir les risques. [...]

**On choisit une étude de cas qui permet d'aborder les trois problématiques de la question.** Cette question se prête bien au traitement d'un cas issu de l'actualité. [...]

**La mise en perspective est liée aux enjeux de l'étude de cas choisie.**

L'espace abordé dans l'étude de cas est tout d'abord comparé rapidement avec des espaces soumis à d'autres types de risques, ce qui est l'occasion d'évoquer les risques technologiques si l'étude de cas est essentiellement centrée sur un risque naturel. [...] Elle est aussi l'occasion de rappeler aux élèves que les risques ignorent les frontières et sont des enjeux sur lesquels une réflexion transnationale est très souvent nécessaire. On met également en parallèle la stratégie de lutte contre les risques mise en place par la société envisagée lors de l'étude de cas avec les politiques adoptées dans d'autres espaces, y compris des espaces présentant un niveau de développement différent.

**Document D** : Vincent Clément, Emmanuel Jaurand, « Risques "naturels" et territoire en France », *Géoconfluences*, publié le 13/05/2005. [En ligne]

La notion de "risque" recouvre à la fois le danger potentiel de catastrophe et la perception de la société par rapport à celui-ci. En ce sens, le risque précède la catastrophe. Mais dans les faits, le risque est souvent ressenti par les populations à la suite d'un événement catastrophique. La catastrophe révèle en quelque sorte le risque. Mais "risque" et "catastrophe" ne sont pas synonymes. L'idée de risque plonge les sociétés dans un rapport à l'incertain, au probable, à une temporalité qui n'est pas prédéterminée. À la différence du risque subi, il faut aussi envisager le risque affronté, calculé, celui qui est pris en connaissance de cause, lorsqu'un promoteur choisit par exemple d'urbaniser un secteur soumis à des aléas naturels. Les risques "naturels" se rapportent à des aléas qui font intervenir des processus naturels variés : atmosphériques, hydrologiques, géologiques ou géomorphologiques. Le risque naturel se situe à la croisée entre, d'une part, un ou plusieurs aléas et, d'autre part, la vulnérabilité d'une société et du territoire qu'elle occupe. La question des risques "naturels" permet ainsi de revisiter un vieux paradigme de la géographie, celui des rapports entre la société et la nature. [...]

L'expression "risques naturels" est-elle une simple commodité de langage ou est-ce une notion scientifiquement fondée ?

Incontestablement, l'expression "risques naturels" introduit une ambiguïté dans la mesure où elle laisse supposer que les phénomènes naturels exceptionnels comportent intrinsèquement un risque. Or l'idée de risque n'a de sens que s'il y a mise en danger pour les biens et les personnes. Un phénomène naturel exceptionnel se manifestant en dehors de l'écumène (ce qui pour la France ne concernerait guère que la Terre-Adélie !) n'est qu'une curiosité de la nature.

Certes discutable, la notion de "risques naturels" a cependant une certaine valeur scientifique, si on considère qu'elle permet d'insister sur des risques particuliers, liés aux aléas naturels. D'autre part, sans tomber dans un déterminisme d'un autre âge, on ne peut pas nier la puissance formidable de certains aléas naturels (cyclones, tremblements de terre...), sur lesquels les sociétés humaines n'ont pas de prise directe. L'approche classique de la géographie des risques a été longtemps fondée sur les aléas, plus que sur la vulnérabilité, ce que les travaux récents des géographes tendent à corriger en reliant les volets naturels et sociaux dans l'analyse des risques.

Il n'y a évidemment pas toujours de corrélation stricte entre le lieu où se produit un aléa et l'espace de plus forte vulnérabilité. [...] Il faudrait cependant se garder d'envisager le risque comme associant schématiquement des aléas naturels supposés actifs et des éléments de vulnérabilité considérés comme passifs (P. Pigeon, 2003). Le degré de vulnérabilité doit inclure les effets sur le terrain des actions politiques qui cherchent à anticiper et gérer l'endommagement possible (dégâts matériels et humains). Les risques naturels sont rarement isolés ou indépendants des autres types de risques, notamment technologiques, sanitaires ou sociaux.

**Document E :** Frédéric Joignot « Les catastrophes naturelles aggravent les inégalités », *Le Monde*, 28 septembre 2017. [En ligne]

Katrina, Irma, Maria : les ouragans frappent plus durement les pauvres, et tendent même à renforcer le pouvoir et la richesse des élites. [...] Selon John Mutter, cette inégalité est manifeste avant même qu'un désastre survienne, dans ce qu'il nomme la « phase 1 » [...] : les dépenses semblent trop importantes aux pauvres et à l'administration, beaucoup espèrent être préservés et s'en remettent « *au hasard* ». [...] L'inégalité entre les riches et les pauvres est aussi patente en « phase 2 », c'est-à-dire pendant la catastrophe. Les plus pauvres, en plus de se retrouver sans abri, éprouvent souvent beaucoup de difficultés à se renseigner sur l'évolution du cataclysme et à lui échapper. [...] Enfin, ces inégalités devant la catastrophe se perpétuent en « phase 3 », après le drame – et souvent s'aiguisent. [...]

Après la catastrophe, la rapidité de résilience des plus prospères et la lenteur du redressement des plus pauvres aggravent la disparité sociale. Quelquefois, le désastre lui-même offre à certains l'opportunité de s'enrichir au détriment des défavorisés. Ainsi, à La Nouvelle-Orléans, après Katrina, si la ville a profité d'une aide fédérale importante, édifié des digues, reconstruit, multiplié les avantages fiscaux pour les entrepreneurs, la grande majorité des pauvres, les Afro-Américains, n'en a pas bénéficié. Ils ont dû abandonner leurs quartiers dévastés, que la ville a laissés en état de déshérence afin d'éviter leur retour. Des dizaines de milliers de personnes n'ont pas pu revenir, tandis que les promoteurs détruisaient les anciens logements sociaux et les écoles publiques, « gentrifiaient » certains districts pour y loger la classe moyenne blanche, faisant de vastes profits – le mouvement ATD Quart Monde a parlé de « *chasse aux pauvres* ».

Les catastrophes n'aggravent pas seulement la disparité entre riches et pauvres au sein des sociétés, mais aussi entre les pays du fait du réchauffement climatique, celui-ci contribuant à multiplier les désastres dans les régions du sud de la planète. De nombreuses enquêtes faites par des ONG et des journalistes d'investigation [...] décrivent bien cette extrême inégalité. Ainsi, selon une étude publiée en décembre 2015 par l'ONG Oxfam, la moitié la plus pauvre de la population mondiale, soit 3,5 milliards de personnes, est responsable de seulement 10 % des émissions de CO<sub>2</sub>. Pas de chance, elle vit dans les pays les plus vulnérables aux aléas climatiques et les plus touchés par eux : d'après Oxfam, entre 1990 et 1998, 94 % des catastrophes naturelles majeures se sont produites dans le monde en développement. En parallèle, 50 % du CO<sub>2</sub> émis sur Terre est imputable à 10 % de ses habitants les plus riches, qui sont aussi les plus épargnés. Les pays riches auraient une dette écologique de 2 300 milliards de dollars envers les pays pauvres - un montant supérieur à la dette du tiers-monde, à l'époque évaluée à 1 800 milliards de dollars. Ces études ont mené de nombreux chercheurs, des scientifiques, des ONG à parler d'une « *injustice environnementale et climatique* ». [...] Ce constat d'injustice climatique a des répercussions internationales graves, notamment sur la fragilité actuelle des accords mondiaux sur le réchauffement [...]. S'ils n'arrêtéraient pas les catastrophes, les transferts de richesse permettraient au moins d'égaliser les conditions de ceux qui s'y préparent.